

RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI 18 mars 1953.

Le Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit de quatorze à huit membres.
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 200 en français du compte rendu de ses délibérations et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
HUGHES CLEAVER.

VENDREDI 27 mars 1953.

Le Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément aux instructions qu'il a reçues de la Chambre des communes les 12, 16, 17 et 19 mars 1952, le Comité a étudié les documents suivants:

1. Le rapport annuel pour l'année 1952 des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, ainsi que le rapport au Parlement des vérificateurs chargés d'examiner les comptes des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*;
2. Le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année civile 1952 ainsi que le rapport au parlement pour l'année civile 1952, des vérificateurs chargés d'examiner les comptes des Lignes aériennes Trans-Canada;
3. Le rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année 1952;
4. Le budget des dépenses de premier établissement des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, pour l'année se terminant en 1953, ainsi que le budget des dépenses d'exploitation et le budget des dépenses de premier établissement des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année civile 1953;
5. Le crédit n° 467—Service de transbordement de wagons et terminus de l'Île du Prince-Édouard, déficit;
6. Le crédit n° 471—Service de transbordement et terminus de North-Sydney (N.-É.) et de Port-aux-Basques (T.-N.), déficit;